

Max

Jujurieux, le 29 juin 2018

05 JUIN 2018

FRAPNA Ain
44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE

Affaire suivie par : Cynthia NOUVEAU.

Objet : Site de stockage des inertes de Résignel (Neuville-sur-Ain).

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier du 15 mai 2018 relatif au site de Résignel situé à Neuville-sur-Ain.

Jusqu'à présent, un accord verbal avait été trouvé entre la communauté de communes et la commune, propriétaire du site, concernant le dépôt des bennes gravats issues de nos déchèteries intercommunales.

D'un commun accord avec la commune, nous allons signer une convention de mise à disposition du site, désignant la communauté de communes comme unique gestionnaire du site, pour le dépôt exclusif des inertes.

Nous allons procéder dans l'urgence à la fermeture du site (portail, merlons, affichage).

Nous nous engageons par ailleurs à engager les démarches de déclaration du site à la DREAL.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président délégué,
Jean-Michel GIROUX

